

## **Séance du 17 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 12 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Pascal CASIEZ, Daniel BLIN, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Michel HALLAY, Claude LAVRAT.

Absents excusés :

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Bernard FERRON  
Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

Didier JACQUET donne lecture du procès-verbal du 8 juillet dernier.

Pascal CASIEZ signale avoir précisé que les déchetteries étaient payantes depuis le 1<sup>er</sup> juin pour les artisans.

Alain LUCAS remarque que Mme le Maire avait demandé lors du dernier conseil si un membre de l'équipe municipale voulait prendre la présidence de la cantine et qu'il n'y avait pas eu de candidat.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité compte tenu des modifications ci-dessus.

### **1 . Fonds d'Aide aux Jeunes**

Madame le Maire informe que le F.A.J. s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. 724 aides ont été accordées par le département.

Sur Thivars, une personne a sollicité à trois reprises le F.A.J. en 2012, et il y a une demande en 2013.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au F.A.J. au titre de l'année 2013 à hauteur de 100 euros.

### **2. Fonds de Solidarité Logement**

Madame le Maire présente l'œuvre du Fonds de Solidarité Logement ainsi que son coût d'adhésion (3 € par logement social). La commune dispose de 3 logements sociaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contribuer au F.S.L. au titre de l'année 2013 pour un montant de 9 €.

### **3. Clôture du budget « eau-assainissement » et du budget «collecte et traitement des eaux usées Mignières-Thivars »**

Les compétences EAU et ASSAINISSEMENT ont été transférées à la Communauté d'agglomération de Chartres métropole à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Lorsqu'une compétence transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale concerne un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) comme l'assainissement, l'eau, le transfert présente des particularités dans la mesure où le service qui était généralement individualisé dans un budget annexe, doit de la même façon être individualisé dans un budget spécifique de l'EPCI et financé par la redevance acquittée par les usagers.

Le transfert des SPIC se déroule en 3 temps :

- La première étape consiste à clôturer le budget annexe M49 et à réintégrer les éléments d'actif et de passif dans le budget principal M14 de la commune ;
- La seconde étape consiste en la mise à disposition par les communes des biens : meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que les transferts des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens et des restes à réaliser au budget annexe de l'EPCI. Les restes à réaliser, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, sont transférés directement au budget annexe M49 de l'EPCI. Cette mise à disposition faisant l'objet d'un procès-verbal ;
- Enfin les excédents et/ou déficits du budget M49 peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par les communes et l'EPCI.

Concernant ce dernier point, il est en effet admis que les résultats budgétaires des budgets annexes communaux soient transférés en tout ou partie.

Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée.

Afin que Chartres métropole puisse continuer à assurer un service de qualité et poursuivre l'effort d'investissement et de fonctionnement.

Vu les articles L2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1/ Vu le compte administratif 2012 du service **EAU et ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire demande au Conseil :

De l'autoriser à clôturer le service EAU et ASSAINISSEMENT et à intégrer les éléments d'actif et de passif dans le budget principal M14 de la commune

De mettre à disposition de l'EPCI les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés

De transférer les résultats du budget du service de l'EAU et ASSAINISSEMENT constatés au 31/12/2012 à Chartres métropole : Excédent de fonctionnement de 76162,73 € correspondant au montant du compte de gestion diminué de 16 847,22 € de restes à recouvrer et excédent d'investissement de 49 707,09 €

Les écritures comptables sont les suivantes :

#### **Section de fonctionnement**

- Article 678 – autre charges exceptionnelles (dépense) 59 315,51 €
- Article 002 – résultat de fonctionnement reporté (recette) 59 315,51 €

#### **Section d'investissement**

- Article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés (dépense) 49 707,09 €
- Article 001 – excédent d'investissement reporté (recette) 49707,09 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL EST SOLLICITE AFIN :**

D'APPROUVER la clôture du budget EAU et ASSAINISSEMENT au 31/12/2012

D'ACCEPTER la mise à disposition des biens et équipements concernés à Chartres métropole

D'AUTORISER le transfert des résultats aux conditions mentionnées ci-dessus.

## 2/ Vu le compte administratif 2012 du service **ASSAINISSEMENT-COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Madame le Maire demande au Conseil :

De l'autoriser à clôturer le service ASSAINISSEMENT-COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES et à intégrer les éléments d'actif et de passif dans le budget principal M14 de la commune

De mettre à disposition de l'EPCI les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés

De transférer les résultats du budget du service ASSAINISSEMENT-COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES constatés au 31/12/2012 à Chartres métropole : Excédent de fonctionnement de 75 276,11 € et déficit d'investissement de 25 729,22 €

Les écritures comptables sont les suivantes :

### **Section de fonctionnement**

- Article 678 – autre charges exceptionnelles (dépense) 75 276.11€
- Article 002 – résultat de fonctionnement reporté (recette) 75 276.11 €

### **Section d'investissement**

- Article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés (recette) 25 729,22 €
- Article 001 – excédent d'investissement reporté (dépense) 25 729,22 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL EST SOLLICITE AFIN :**

D'APPROUVER la clôture du budget ASSAINISSEMENT- COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES au 31/12/2012

D'ACCEPTER la mise à disposition des biens et équipements concernés à Chartres métropole

D'AUTORISER le transfert des résultats aux conditions mentionnées ci-dessus.

## **4. Avis sur le Plan de Déplacement Urbain**

Mme le Maire résume les 4 axes du Plan de Déplacement Urbain qui a été créé pour mieux articuler l'urbanisme et les déplacements :

Axe n° 1 :

- Maîtriser l'étalement urbain et renforcer la cohérence avec les réseaux de transports
- Faire du stationnement un réel levier du report modal tout en facilitant l'accès aux chaland et aux résidents

Axe n° 2 :

- Améliorer l'attractivité et la performance des réseaux de transports collectifs, tout en renforçant le confort et l'accessibilité
- Développer l'usage du vélo
- Développer les déplacements à pied, tout en améliorant fortement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et handicapées

Axe n° 3 :

- Canaliser les flux de transit (en particulier poids lourds) sur les autoroutes
- Initier la rationalisation de l'ensemble de la chaîne de transports logistiques, dans une perspective de développement durable

Axe n° 4 :

- Développer les actions de sensibilisation et communication visant à encourager l'éco-mobilité
- Suivre, évaluer et ajuster les actions Plan de Déplacement Urbain au fil du temps.

Une enquête publique va débiter le 1<sup>er</sup> octobre et Chartres Métropole demande l'avis du conseil municipal qui, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacement Urbain.

### **Informations diverses :**

PLU : lecture du courrier de M. le Préfet qui informe que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) le 7 octobre.

Loi PEILLON : L'affichage de la Charte sur la laïcité est obligatoire ainsi que la pose des drapeaux français et européen sur chaque école. Une commande va être passée.

Planning de l'Odyssée : Les enfants de Thivars se rendront à la piscine le mardi matin lors de la 3<sup>ème</sup> période.

SIAVE : Le SIAVE doit disparaître au 31/12/2013. La compétence rivière est de ce fait transférée à Chartres Métropole. 5 communes vont rester avec Courville sur Eure pour créer un syndicat.

Espaces Naturels : Mme le Maire demande à Daniel BLIN le dossier sur les espaces naturels qui est en sa possession depuis 1 an pour qu'il puisse circuler.

Judi 3 octobre à 13h30 : visite à la Ferté-Vidame des espaces naturels sensibles.

Arrivée de l'abbé Hugues de Tilly : installation officielle le dimanche 6 octobre à la messe de 11h00 à Luisant.

USDT : Mme le Maire a rencontré le nouveau Président et lui a expliqué pourquoi la commune ne subventionnait pas l'école de foot. La commune met à la disposition du club le stade et elle a à sa charge l'entretien des terrains, l'électricité, l'eau. Un chiffrage sera établi.

Remerciement de la prévention routière pour la subvention.

Ateliers thématiques SCOT proposés par CHM :

Sont inscrits :

Odile Marneur – Atelier transport, mobilité et déplacement

Didier Jacquet – Atelier développement durable et Agriculture

Pascal Casiez – Atelier habitat et logement

Corinne Pelletier – Atelier développement économique, NTIC, tourisme et enseignement supérieur

Le lavage des points d'apport volontaire est prévu à compter du 9 septembre 2013.

Une commission « travaux » aura lieu le 24/09/2013 à 9h30

Une commission « voirie » aura lieu la 03/10/2013 à 18h15

Une commission « finances » aura lieu le 10/10/2013 à 18h15

Une réunion de chantier est prévue tous les mercredis à 8h30 rue de Spoir.

SODICHAR : une enquête publique a eu lieu afin que la Sté SODICHAR (Leclerc Barjouville) obtienne l'autorisation d'exploiter une station-service. L'arrêté a été signé par le Préfet en date du 26 août 2013.

Olivier SOUFFLET est le nouveau Président de l'association « comité de gestion cantine-garderie »

Didier JACQUET informe que la commission de sécurité est passée le 27 août à la salle des fêtes et a donné un avis favorable pour la réouverture sous réserves de quelques aménagements. La commission se réunit le 18 septembre. Un contrôle devra être effectué tous les 3 ans par un organisme agréé (contrat pour la porte et pour l'incendie).

Alain LUCAS fait remarquer que l'éclairage sur la scène est parfait.

Un cédérom sur le rapport d'activités 2012 de Chartres Métropole est remis à chaque conseiller.

Un résumé est donné par Mme le Maire.

#### Tour de table :

Corinne PELLETIER informe que :

1/ les activités d'été se sont bien déroulées et qu'il y a eu une bonne participation.

2/ l'entraide fête ses 50 ans le 26/10 (rallye pédestre + bar à pâtes = 3 €). L'apéritif (un vouvray) sera offert par la commune. Mme le Maire demande que l'âge soit relevé progressivement d'une année. Actuellement les personnes de 70 ans bénéficient des services de l'entraide. Les membres du conseil sont invités à l'apéritif.

3/ le repas de l'amitié aura lieu le 13 octobre à la Sellerie.

Claude LAVRAT demande où en est la démolition de la gendarmerie ? Réponse : fin septembre début octobre.

Odile MARNEUR

1/demande un panneau stop rue Gunther. Mme le Maire lui répond que ce sera vu en commission voirie.

2/informe que le filibus ligne 158 fonctionne mais arrive en même temps que la sortie des écoles 16h30 – départ à 16 h de la gare.

Daniel BLIN

1/ fait le point sur le ball trap qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> septembre par une belle journée et a remarqué une fréquentation inférieure à l'année dernière. Il remercie la commune pour le prêt du matériel et autorisations diverses

2/ Intervention pour la société de chasse : « Lors du comptage du 8 septembre dernier, nous avons observé 180 perdrix grises, soit environ 16 couples aux 100 hectares. Au printemps nous estimions la population à 17 couples aux 100. Une reproduction catastrophique cette année avec pour cause principale les conditions météorologiques pourries en mai et juin dernier. Il n'y aura donc pas de prélèvement sur cette espèce lors de la prochaine campagne de chasse, et ce pour tout le département.

Le faisán, logé à la même enseigne pendant la période de reproduction, a également souffert des intempéries, avec des pertes importantes sur les adultes. L'objectif de prélèvement sur le territoire de l'association de chasse est donc diminué de 25% par rapport à 2012.

Quant aux lièvres, cette espèce se maintient et sa densité paraît plutôt stable par rapport aux années précédentes. La FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR porte une attention particulière à ce gibier à compter de cette année avec la mise

en place d'un plan de gestion départemental à deux niveaux, dont un avec marquage concernant la majorité du territoire départemental. La grande Beauce, avec des populations importantes, parfois jusqu'à un lièvre à l'hectare n'est pas soumise au marquage. L'objectif premier, est bien sûr d'augmenter les densités sur les territoires peu peuplés.

Pour ce qui concerne notre territoire, il est à cheval sur les deux zones de niveaux différents avec pour celle en marquage deux attributions différentes.

Pour ce qui concerne le plus petit des grands gibiers, le chevreuil, il se porte très bien, puisque l'humidité du printemps favorisant le développement de la végétation et fournissant par conséquent une quantité de nourriture importante pour les animaux. Beaucoup de chevrettes sont donc accompagnées de deux jeunes.

Pascal CASIEZ demande que Mme le Maire fasse le point sur les travaux de la rue de Spoir car les riverains se plaignent.

Mme le Maire : Les travaux sont prévus sur une durée d'un an – les trous sont rebouchés par du calcaire mais les gens se plaignent de la poussière, les véhicules vont trop vite – la rue a été complètement barrée volontairement car se sont des travaux importants.

Le traçage sur la route a été mis car il y a un problème de flash entre la RN10 et la rue du Chanoine Vergez

Michel HALLAY

1/ demande quand seront installées les caméras. La mise en service des caméras de vidéoprotection est prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

2/ signale que 19 cambriolages ont eu lieu la même nuit que lui sur le secteur de la gendarmerie.

3/ demande si l'aire de jeux pour les enfants est en fonctionnement : oui depuis juillet.

4/ Informe qu'un spectacle proposé par les scènes euréliennes sera donné le 23 novembre.

La séance est levée à 22h15